



## L'aide au logement pour les jeunes de Veysonnaz

Tout jeune, âgé de 18 à 25 ans, domicilié fiscalement à titre principal sur la commune, peut obtenir une aide de 500.-CHF de soutien au loyer, alloué à la fin de la première année de bail ou de construction. Pour ce faire, il faut justifier d'un contrat de bail de minimum une année dans un logement situé hors du domicile des parents ou justifier de la propriété du logement (aussi pour les nouvelles constructions).

Cette mesure vise à encourager les jeunes à maintenir leur résidence à Veysonnaz ou à attirer d'autres jeunes à s'installer durablement sur le territoire communal.

A cette fin, nous vous remercions de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner à l'administration communale, accompagné des justificatifs nécessaires (copie du contrat de bail, copie de l'acte de propriété). L'aide au logement sera versée à la fin de la première année de loyer.

---

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse avant déménagement \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse à Veysonnaz \_\_\_\_\_

Téléphone / Mobile \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Date début et fin contrat de bail \_\_\_\_\_

Propriétaire du logement \_\_\_\_\_

Remarques :

.....

.....

*Ce formulaire est téléchargeable sur le site internet de la commune à l'onglet consacré. Le bénéficiaire s'engage à avvertir immédiatement l'administration communale en cas de changement de situation.*